

# Fwd: Objet : Organisation de la concertation

F Luschka <[f.luschka@orange.fr](mailto:f.luschka@orange.fr)>

sam. 21/09/2024 00:32

À : Concertation ZAC <[concertation.zacdysse@montpeyroux34.com](mailto:concertation.zacdysse@montpeyroux34.com)>;

Bonsoir,

J'autorise, par la présente, explicitement, la publication du message ci-dessous sur le site de la commune de Montpeyroux dans le cadre de la concertation relative à la modification du projet de la Zac dite des « Prés de la Dysse »

Cordialement

F. Luschka

*Ce message et toutes les pièces jointes (ci-après le 'message') sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de ses destinataires.*

*Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, merci de le détruire et d'en avvertir immédiatement l'expéditeur.  
Toute utilisation ou diffusion/redirection non explicitement autorisée est interdite.*

Début du message réexpédié :

De: F Luschka <[f.luschka@orange.fr](mailto:f.luschka@orange.fr)>

Objet: **Objet : Organisation de la concertation**

Date: 20 septembre 2024 à 20:44:24 UTC+2

À: [concertation.zacdysse@montpeyroux34.com](mailto:concertation.zacdysse@montpeyroux34.com)

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la modification du périmètre de la ZAC « Les Prés de la Dysse », vous avez organisé une concertation dont les modalités interrogent.

Aussi, je tiens, en préambule, à mettre en exergue la surprise qui fut la mienne (et celle de l'auditoire) en étant témoin(s) pendant plus d'une heure d'un échange entre deux spécialistes de la communication et vous ainsi que les personnes que vous aviez invitées.

De fait, il s'est dégagé de ce très long moment l'impression tenace que vous « jouiez » à la concertation avec ces communicantes, les montpeyrousiens étant relégués au rang de simples spectateurs.

Cela étant dit, je souhaiterais avoir une réponse précise aux questions suivantes.

- Pourquoi avoir choisi la période du 2 août au 30 septembre pour le déroulement de la concertation concernant un point aussi important de la vie du village ?

En effet, en faisant débiter celle-ci au cœur de l'été, il était évident que la moitié du temps imparti serait écoulé avant que la plupart des habitants ne reviennent de vacances. De plus, en fixant la date de la réunion publique au 17 septembre, c'est-à-dire un jour ouvré au cœur des périodes de rentrée scolaire, cela empêchait bon nombre d'habitants du village de pouvoir se rendre à celle-ci.

Je vous demande donc de bien vouloir me fournir les raisons précises du choix de cette période du 2 août au 30 septembre.

- Lors de la réunion publique du 17 septembre, je vous ai posé une question concernant un engagement de ne pas faire signer, lors de l'établissement du contrat de délégation avec l'aménageur, de clause d'indemnité (en cas d'annulation de la ZAC par une éventuelle nouvelle majorité) d'un montant tel qu'il risquerait d'obérer les finances de la commune. Il s'agissait ainsi de savoir si, au cas où les montpeyrousiens, lors d'un vote aux élections municipales, exprimeraient clairement leur choix de mettre un terme à ce projet, leur volonté pourra être respectée et que la municipalité ne se trouvera pas dans l'incapacité de mettre en œuvre cette volonté suite à des indemnités d'annulation trop élevées. Votre réponse à ma question fut : « Je resterai dans le cadre réglementaire et légal. Je m'en tiendrai à ça ».

Je réitère donc ma question : Êtes-vous prêt à vous engager à ne pas signer un contrat comportant une indemnité d'annulation susceptible de mettre en danger les finances de la commune ?

- Toujours lors de cette réunion, je vous ai demandé qui serait en charge de la rédaction du bilan. Vous avez répondu que ce serait la mairie qui en effectuerait la rédaction. C'est effectivement ce que prévoit la loi. Sachant que la commission de suivi de la ZAC est composée exclusivement de membres de votre liste lesquels, *de facto*, soutiennent le projet, je voudrais donc savoir si vous aviez prévu d'associer à la rédaction de ce bilan des personnes exprimant un avis différent voire opposé.

- Dans le document distribué aux montpeyrousiens, vous évoquez (p.4) « des équipements publics supplémentaires le cas échéant, générés par les nouveaux habitants, et financés par l'aménageur. » Compte tenu du fait que vous aviez fait une déclaration publique similaire, il y a quelques années (lors de la réunion sur le PLU) à propos du déplacement du stade et de la salle polyvalente avant d'être averti que l'aménageur ne serait tenu de payer de tels équipements qu'à hauteur du prorata de nouveaux habitants que créerait la ZAC, pouvez-vous mentionner explicitement le modèle complet de financement de ces nouveaux équipements ?

- Lors du conseil municipal du 11 août 2022 a été mise à l'ordre du jour une demande de « consultation pour avis des électeurs » sur la création de la ZAC, formulée sur le fondement des articles L-1112-15 à L-1112-23 du Code général des collectivités locales.

En effet, cette demande de mise à l'ordre du jour avait reçu les signatures d'un nombre considérable d'habitants. En seulement trois jours, ce sont près de 30% des citoyens (soit près de trois fois le nombre requis) qui vous ont alors demandé de tout simplement bien vouloir les consulter.

Vous avez fait voter le rejet de cette consultation pour avis des électeurs.

Pouvez-vous m'en fournir les raisons précises et détaillées ?

- La concertation n'a été annoncée sur le site de la mairie que le 3 août, soit le lendemain de son début et ne figure toujours pas, à l'heure où j'écris ces lignes, dans la partie « Calendrier » du site.

Pouvez-vous me fournir les dates et lieux de de publication des avis officiels informant, conformément à la loi, le public des modalités et de la durée de la concertation ?

Je vous remercie, M. Le Maire, de bien vouloir fournir des réponses précises à ces questions.

Cordialement

Félix Luschka

*Ce message et toutes les pièces jointes (ci-après le 'message') sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de ses destinataires.*

*Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur.*

*Toute utilisation ou diffusion/redirection non explicitement autorisée est interdite.*